



Distribution publique de gaz en réseau concédée à GRDF

Mission de contrôle 2017
Rapport de contrôle

Concessions GRDF

SOMMAIRE

1. LES USAGERS.....	3
1.1. Le nombre des usagers et leur consommation	3
1.2. Les usagers par segmentation de puissance	4
1.3. Les consommations par segmentation de puissance	5
1.4. Les tarifs d'abonnement et d'acheminement pour le distributeur	6
1.5. La non relève des compteurs.....	7
1.6. Le suivi des engagements de service	8
1.7. Les réclamations	8
1.8. L'accueil de GRDF	9
1.9. Le bilan de la partie usagers.....	10
2. LES TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE	11
2.1. Le linéaire de réseau réalisé.....	11
2.2. Les travaux sur les branchements	12
2.3. Le suivi des études de rentabilité	13
2.4. Le suivi de la maintenance préventive et de la maintenance curative.....	14
2.5. Visites périodiques pour étalonnage des compteurs : VPE (dépose-pose de compteurs – DPC).....	14
2.6. Evolution du nombre des compteurs à contrôler (ou déposer) dans l'année.....	14
2.7. Bilan de la partie travaux	15
3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION	16
3.1. Le linéaire de réseau par nature.....	16
3.2. Les branchements.....	18
3.3. L'âge moyen du réseau pour la concession 1997	19
3.4. Evolution du linéaire de réseau dont l'âge est de 45 ans ou plus pour la concession 1997.....	19
3.5. Décomposition du linéaire de réseau en fonction des décennies de pose pour la concession 1997 ...	20
3.6. Le suivi du nombre des accessoires de réseaux	21
3.7. La cartographie des ouvrages.....	22
3.8. Bilan de la partie ouvrages de la concession.....	22
4. QUALITE DE FOURNITURE ET SECURITE	23
4.1. Le nombre des incidents.....	23

4.2. Les sièges et causes des incidents.....	23
4.3. Les taux d'incidents par type de réseau	24
4.4. Les conséquences des incidents	25
4.5. Dommages occasionnés par des tiers sur les ouvrages.....	25
4.6. Les vérifications périodiques	26
4.7. Bilan de la partie qualité de fourniture et sécurité	27
5. ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE	28
5.1. La valeur brute des biens de retour de reprise et biens propres.....	28
5.2. La valeur brute des ouvrages concédés	28
5.3. Les dépenses d'investissement.....	30
5.4. La valeur comptable des ouvrages concédés.....	31
5.5. Les droits du concédant.....	32
5.6. Le compte d'exploitation	33
5.7. Le bilan de la partie comptable.....	36

PREAMBULE

Le SDEC ÉNERGIE, collectivité organisatrice du service public de gaz, a conclu en **1997, 2005 et 2007** des contrats de concession avec GRDF, Gaz Réseau Distribution France, pour une durée de 30 ans.

Le concessionnaire GRDF s'est engagé à concevoir, réaliser et exploiter les ouvrages et installations nécessaires au service public de distribution de gaz dans les communes concernées.

Le SDEC ÉNERGIE, autorité concédante, organise chaque année un **audit de contrôle** afin de s'assurer de la bonne exécution des cahiers des charges de concession.

Le présent rapport de contrôle est le bilan de l'analyse du compte-rendu annuel du concessionnaire et les résultats de l'audit réalisé au siège local de GRDF, en précisant que les données exploitées sont celles de **l'année 2016**.

Il est à noter que le périmètre que de la concession historique a fortement évolué avec l'entrée dans son périmètre des communes suivantes :

1. Blainville-sur-Orne,
2. Bretteville-sur-Odon,
3. Carpiquet,
4. Colombelles,
5. Cuverville,
6. Eterville,
7. Fleury-sur-Orne,
8. Giberville,
9. Hérouville-Saint-Clair,
10. Mondeville,
11. Mouen,
12. Rots, commune nouvelle, pour le périmètre de la commune déléguée de Rots,
13. Soliers,
14. Tourville-sur-Odon,
15. Saline, commune nouvelle, pour le périmètre de la commune déléguée de Troarn (CUCLM),
16. Authie,
17. Saint-André-sur-Orne,
18. May-sur-Orne,
19. Saint martin en Chartrains,
20. Fontaine Etopefour,
21. Demouville,
22. Grentheville,
23. Ouistreham.

Par ailleurs, Le SDEC ENERGIE est devenu autorité organisatrice de la distribution de gaz sur la commune de Maltot et s'est substitué à la commune à compter du 20 décembre 2016 à la collectivité dans le cadre du contrat qui la liait à GRDF en date du 10 juillet 2006 et pour une durée de trente ans.

.

:

1. LES USAGERS

Depuis le 1er juillet 2007, les usagers du gaz naturel peuvent choisir librement leur fournisseur. L'ouverture des marchés a eu pour conséquence la séparation physique et comptable des activités de distribution et de fourniture.

Selon trois contrats de concessions, le SDEC ENERGIE a consenti à GRDF cette distribution, ce concessionnaire est responsable de l'acheminement du gaz naturel et de l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz sur les 62 communes concernées par ces contrats.

Le périmètre de la mission de contrôle annuelle de l'autorité concédante s'applique désormais sur le contrôle des activités du distributeur.

A titre d'information, depuis l'ouverture des marchés, il existe deux types de contrat de fourniture :

- la fourniture des tarifs réglementés de gaz naturel qui sont fixés par les pouvoirs publics,
- la fourniture des offres de marché dont les prix sont fixés par contrat.

Tous les fournisseurs proposent des offres de marché, seuls les fournisseurs historiques peuvent proposer les tarifs réglementés.

Le consommateur peut revenir au tarif réglementé, aucun délai de préavis, ni pénalité ne peuvent être appliqués lorsqu'un usager quitte un contrat aux tarifs réglementés de vente, sous réserve que sa consommation annuelle de gaz naturel soit inférieure à 30 000 kWh.

Il convient de noter la fin des tarifs réglementés de vente pour les consommateurs non résidentiels à compter du 31 décembre 2014 pour tous les sites dont la consommation est supérieure à 200 000 kWh par an et à compter du 31 décembre 2015 pour les sites consommant plus de 30 000 kWh par an (pour les immeubles d'habitation, seuls ceux consommant plus de 150 000 kWh par an sont concernés).

1.1. Le nombre des usagers et leur consommation

	Concession 1997				Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Nombre d'usagers ¹	60 798	61 431	61 947	85 278	480	538	596	614	49	54	57	60
Nombre de GWh ² consommés	1 960	1 658	1 729	2 397	15,04	11,93	12,55	15,86	1,15	0,94	1,09	1,21

	Concession 2006 (Commune de Maltot)			
	2013	2014	2015	2016
Nombre d'usagers ³				614
Nombre de GWh ⁴ consommés				15,86

1 Par commodité de langage on entend par nombre d'usagers le nombre de point de comptage et d'estimation (PCE).

2 1GWh = 1 million de kWh.

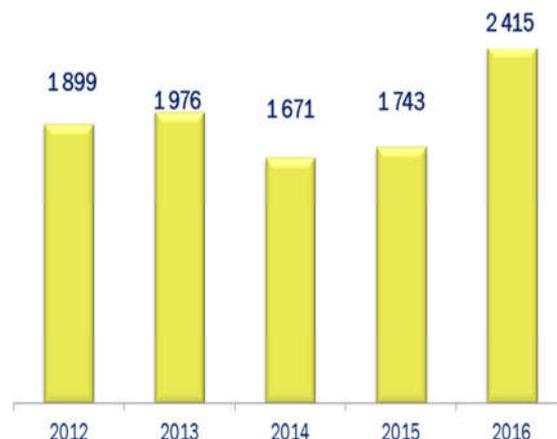
3 Par commodité de langage on entend par nombre d'usagers le nombre de point de comptage et d'estimation (PCE).

4 1GWh = 1 million de kWh.

Nombre d'usagers sur les 4 concessions



Nombre de GWh consommés dans l'année sur les 4 concessions



Sur l'ensemble des trois concessions, il est à noter une hausse de 38% du nombre d'usagers et de 39% des consommations. Ces évolutions se justifient par l'adhésion de 9 nouvelles communes en 2016 ainsi que par le transfert de compétences de toutes les communes alimentées en gaz de la communauté urbaine de Caen la Mer.

Pour une meilleure interprétation des résultats, le concessionnaire a transmis les données 2015 de ce nouveau périmètre.

L'analyse de ces données met en exergue que pour ce nouveau périmètre, les consommations n'auraient augmenté que de 9 % et le nombre d'usagers d'1.5%.

La concessionnaire explique la hausse des consommations par une rigueur climatique plus marquée en 2016 qu'en 2015 ainsi que par une légère reprise de la croissance qui peut expliquer une partie de la hausse dans le tertiaire et l'industrie.

1.2. Les usagers par segmentation de puissance

Nombre d'usagers	Concession 1997				Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
T1 < à 6 000 kWh/an	17 738	17 209	17 530	21 862	19	28	35	39	2	5	6	7
T2 de 6 000 à 300 000 kWh/an	42 465	43 607	43 781	62 629	458	507	559	573	47	49	51	53
T3 de 300 000 à 5 000 000 kWh/an	576	596	617	761	2	3	2	1	-	-	-	-
T4 > à 5 000 000 kWh/an	18	19	19	26	1	-	-	1	-	-	-	-
Total	60 798	61 431	61 947	85 278	480	538	596	614	49	54	57	60

Nombre d'usagers	Concession 2006 (Maltot)			
	2013	2014	2015	2016
T1 < à 6 000 kWh/an				11
T2 de 6 000 à 300 000 kWh/an				88
T3 de 300 000 à 5 000 000 kWh/an				
T4 > à 5 000 000 kWh/an				
Total				99

Les contrats T2 représentent 74% des contrats de l'ensemble des concessions.

A périmètre constant, il est observé une baisse du nombre de contrats T1, ce tarif est en décroissance depuis plusieurs années. Le concessionnaire a apporté des précisions sur cette typologie dont les besoins ont évolué ces dernières années. Il convient donc de différencier :

- Les usagers qui n'ont que l'usage « cuisson » avec une consommation inférieure à 1MWh/an. Leur nombre continue de baisser fortement.
- Les usagers dont les logements basse consommations avec un usage chauffage dont la consommation annuelle est < 6 MWh/an. Leur nombre est en croissance.

Ainsi, le solde de clients T1 est en baisse mais la consommation des clients T1 moyenne et totale est en hausse.

1.3. Les consommations par segmentation de puissance

Concession 1997 consommations en GWh	Concession 1997				Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
T1 < à 6 000 kWh/an	38	30	32	48	0,1	0,1	0,2	0,2	-	0,028	0,028	0,034
T2 de 6 000 à 300 000 kWh/an	929	731	760	1 160	8,3	6,7	7,3	8,4	1,15	0,909	1,063	1,174
T3 de 300 000 à 5 000 000 kWh/an	525	451	490	681	2,1	3,8	5,0	2,0	-	-	-	-
T4 > à 5 000 000 kWh/an	469	446	447	507	4,6	1,3	0,0	5,3	-	-	-	-
Total	1 960	1 658	1 729	2 397	15,0	11,9	12,5	15,9	1,15	0,937	1,091	1,208

Consommations en GWh	Concession 2006 (Maltot)			
	2013	2014	2015	2016
T1 < à 6 000 kWh/an				0,0
T2 de 6 000 à 300 000 kWh/an				1,6
T3 de 300 000 à 5 000 000 kWh/an				0,0
T4 > à 5 000 000 kWh/an				0,0
Total				1,64

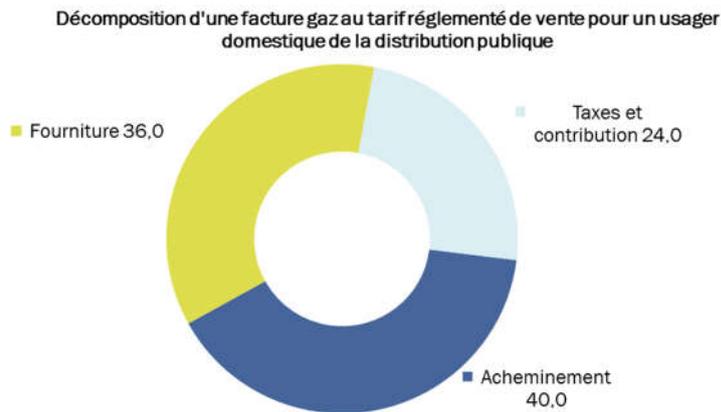
Sur les concessions, le volume global consommé augmente en moyenne de 39%.

A périmètre équivalent, cette augmentation n'aurait été que de 9%.

La hausse des consommations s'explique par l'évolution du nombre d'usagers cumulée à, des conditions climatiques plus rigoureuses enregistrées en 2016, cela se vérifie à l'observation des Degrés Jours Unifiés (2616 DJU en 2016 contre 2401 DJU en 2015) et par une éventuelle légère reprise de la croissance.

Le volume moyen consommé par un usager T2 augmente de 5% quelle que soit la concession en 2016.

1.4. Les tarifs d'abonnement et d'acheminement pour le distributeur



Transport, stockage et distribution : part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

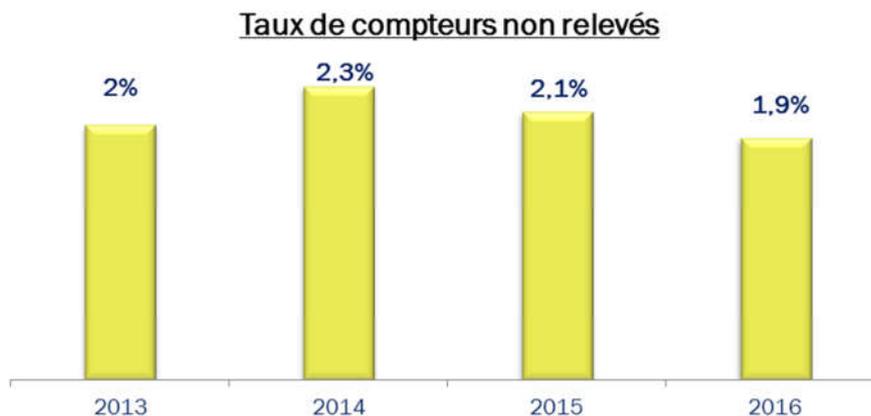
Fourniture : part des coûts de commercialisation et les coûts d'approvisionnement supportés par les fournisseurs

CTA : Contribution tarifaire d'acheminement. Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

OPTION Tarifaire	Abonnement annuel en €			Acheminement proportionnel en €/MWh			Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh		
	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16
T1 < à 6 000 kWh/an	33,24	34,56	34,2	26,32	27,35	28,72			
T2 de 6 000 à 300 000 kWh/an	128,28	133,32	135,36	7,74	8,04	8,35			
T3 de 300 000 à 5 000 000 kWh/an	728,4	757,08	764,40	5,44	5,65	5,82			
T4 > à 5 000 000 kWh/an	14 717,16	15 295,56	15 717,36	0,76	0,79	0,82	191,52	199,08	204,60

OPTION Tarifaire	Abonnement annuel en €			Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j			Terme annuel à la distance en €/mètre		
	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16	01-juil-14	01-juil-15	01-juil-16
TP Tarif de proximité	34 335,00	35 684,40	36 668,52	95,52	99,24	102	62,64	65,16	66,96

1.5. La non relève des compteurs



Il est à noter un très bon taux de non relève (1,9%) en 2016.

Le concessionnaire signale 31 redressements pour disfonctionnement de compteurs en 2016 contre 28 en 2015. Les dysfonctionnements de compteurs sont généralement détectés par l'analyse de la relève qui met en évidence une consommation nulle sur 6 ou 12 mois.

Par ailleurs, le concessionnaire mentionne un nombre non négligeable de 57 redressements pour fraude et consommation sans fournisseur en 2016.

Ces fraudes se traduisent par l'établissement et la facturation d'un constat de fraude en supplément des consommations et d'un dépôt de plainte au tribunal.

Le concessionnaire a précisé qu'un compteur est inactif » lorsqu'il n'y a aucun contrat de fournisseur « actif » sur le Point de consommation.

Le nombre de réclamations portant sur les données de comptage représente 32% des réclamations.

Le déploiement du compteur évolué Gazpar sur le Calvados est prévu de 2018 à 2020.

Dans le cadre du déploiement du compteur communicant « GAZPAR », le concessionnaire continue la dépose des compteurs résiliés depuis plus de 3 ans, dans le but notamment d'assainir son parc. Il a précisé les 4 zones pilote concernées par le déploiement de ce compteur, à savoir, les villes du Havre, de Rueil Malmaison, de St Brieux et de Villeurbanne.

Le concessionnaire a précisé ne pas rencontrer de problèmes particuliers dans la pose de ses concentrateurs.

1.6. Le suivi des engagements de service

Le catalogue des prestations, document contractuel du cahier des charges, prévoit le respect de délais d'intervention de la part de GRDF :

Engagement de :	Délai	2015			2016		
		Nombre d'actes	Non respect	% de non respect	Nombre d'actes	Non respect	% de non respect
Mise en service sans déplacement	maxi 8 semaines*	2 000	4	0%	3 472	9	0%
Mise en service avec déplacement sans pose compteur	5 jours ouvrés	6310	537	9%	7 787	838	11%
Mise en service avec déplacement sans pose compteur >25m ³ /h	5 jours ouvrés						
Mise en service avec déplacement avec pose compteur =<25m ³ /h	5 jours ouvrés						
Changement de fournisseur sans déplacement	+ ou - 7 jours calendaires	2 910	14	0%	3 660	9	0%
Coupure pour impayé	10 jours ouvrés	716	122	17%	630	0	0%
Résiliation (mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture)	5 jours ouvrés	5 814	411	7%	6 808	519	8%
Relevé spécial hors changement de fournisseur	10 jours	138	11	8%	186	0	0%

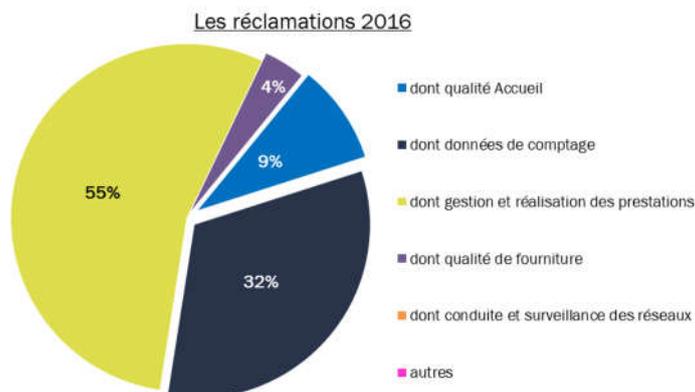
Tout en restant bon, le taux d'exécution des prestations hors délai souhaités par l'utilisateur s'est légèrement dégradé : 8 % en 2016 contre 7 % en 2015.

Quant au taux de respect des délais du catalogue de prestation, il s'est dégradé passant de 72.7% en 2015 à 64.8% en 2016. Le concessionnaire explique cet état de fait par la séparation des activités mixtes Enedis/GRDF. Les agents mixtes dont les activités ont été séparées, étaient moins nombreux côté GRDF, cela a généré moins de disponibilité pour les interventions gaz et impacté les résultats de 2016.

Notons que 98% des raccordements sont réalisés dans le délai convenu contre 95% en 2015 et 90% en 2014.

A la demande de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), le concessionnaire indemnise systématiquement les usagers depuis juillet 2013, pour délai non tenu de son seul fait : 124 dédommagements sont comptabilisés en 2016, contre 99 en 2015. Le montant global de ces indemnités systématiques pour l'année 2016 est de 3 418€, soit une moyenne d'indemnisation de 28€. On note 630 coupures pour impayés en 2016 (-12% par rapport à 2015).

1.7. Les réclamations



Les usagers de la concession ont présenté 229 réclamations (+32% par rapport à 2015) ; l'évolution du territoire de compétence impacte ces résultats.

- 81% des réclamations sont adressées aux fournisseurs par les usagers,
- 19% des réclamations sont adressées au distributeur et saisies dans SIAD (Système Information Accueil Distributeur). Le concessionnaire a précisé que cela concerne les réclamations orales, téléphoniques et saisies en ligne.

Les réclamations (hors saisies données SIAD) portent au principal sur la gestion et la réalisation des prestations (55%) ainsi que les données de comptage (32%).

Le concessionnaire a précisé avoir un objectif de 95% de taux de réponse sous 15 jours calendaires. Rappelons que la mise en place d'une cellule « écoute client » propre à GRDF (et non plus commune avec celle d'Enedis) avait permis d'améliorer ces résultats dès 2015.

Le délai de traitement des réclamations en 2016 est toujours très bon :

- Taux de réponses aux réclamations dans les 15 jours calendaires : 96,2%
- Taux de réponses aux réclamations dans les 30 jours calendaires : 98.9%

Le concédant a réalisé un audit sur un échantillonnage de réclamations relatives à la qualité de fournitures. Cela a mis en exergue des problèmes de remise en gaz suite à des vérifications périodiques ou coupures sur le réseau, en raison d'un manque d'information des usagers suite à ces interventions. Le concessionnaire a indiqué qu'il mènera une réflexion pour améliorer l'information des usagers pour optimiser les remises en gaz suite à intervention (stickers en plus de la boîte aux lettres, autres ...).

En 2016, 5 réclamations ont été traitées par le médiateur de l'énergie. Le concessionnaire a transmis le détail de ces affaires à l'autorité concédante qui souligne une nouvelle fois leur bonne traçabilité.

1.8. L'accueil de GRDF

Les accueils "Gaz Naturel Raccordement et Conseils" :

Agence Gaz Naturel Raccordement et Conseil
 BP 87
 76 250 DEVILLE LES ROUEN"
 Numéro téléphonique : 09.69.36.35.34 (numéro Cristal, appel non surtaxé)

Ces accueils sont dédiés à tous les usagers, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Ils traitent l'ensemble des activités allant de la promotion du gaz naturel jusqu'à la mise en service du raccordement du client. Ce numéro téléphonique est opérationnel de 8h à 17h sans interruption méridienne.

GRDF Urgence Sécurité Gaz :

GRDF dispose d'un numéro unique "GRDF Urgence Sécurité Gaz" pour la sécurité et le dépannage gaz naturel accessible 24h/24h et 7j/7j. Un technicien intervient gratuitement dans les plus brefs délais.

Numéro téléphonique : 0.800.47.33.33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Réception des appels : le premier maillon de la chaîne de sécurité

- Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel et transmet les données aux équipes d'intervention,
- Plus d'un million d'appels sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites de TOULOUSE, SARTROUVILLE et LYON garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmission,...),
- Des lignes prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

1.9. Le bilan de la partie usagers

Points forts	Bon taux de non relève
	Taux d'exécution des prestations dans les délais souhaités par les usagers avec notamment 98% des raccordements réalisés dans le délai convenu contre 95% en 2015.
	Communication des éléments demandés et complétude des réponses apportées
	Délai de traitement des réclamations

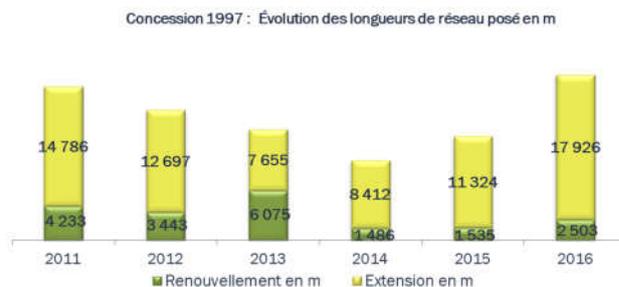
Point à améliorer (demande récurrente)	Information des usagers dans le cadre des remises en gaz
---	--

2. LES TRAVAUX DU CONCESSIONNAIRE

2.1. Le linéaire de réseau réalisé

A la suite de la réalisation de travaux sur le réseau de distribution public de gaz, le concessionnaire s'astreint à mettre à jour la cartographie dans un délai d'un mois après la mise en gaz et à procéder aux immobilisations comptables dans un délai de 2 mois.

CONCESSION 1997	Linéaire de réseau posé en m			
	2013	2014	2015	2016
Extension	7 655	8 412	11 324	17 926
Renouvellement	6 075	1 486	1 535	2 503
<i>dont renouvellement acier</i>	160	533	905	358
<i>dont renouvellement fonte</i>	-	75	65	74
<i>dont renouvellement cuivre</i>	-	-	-	0
<i>dont renouvellement divers</i>	5 914	878	565	2071
Total	13 730	9 898	12 859	20 429



Le linéaire de réseau posé (20,4 km) a augmenté de nouveau en 2016 (+59%).

Des canalisations de réseau de gaz sont posées via deux typologies de travaux : les extensions et le renouvellement.

Le linéaire posé en extension augmente par rapport à 2015 (+58%).

On observe aussi une très forte hausse du linéaire de réseau posé en renouvellement (+63%). Ce dernier est très fluctuant d'une année à l'autre. Ainsi, il était de 6 km en 2013 et est de 2,5 km en 2016.

A nouveau, le concessionnaire n'a de programmes de renouvellement systématique ni pour les réseaux déjà amortis de plus de 45 ans, ni pour les 127 km de réseau basse pression car selon lui, ces réseaux ne sont pas plus concernés que les autres par les fuites ou la corrosion. Cependant, le concessionnaire n'apporte pas les éléments techniques prouvant que ces réseaux ne nécessitent pas de programmes de renouvellement spécifique.

Il est constaté que le réseau basse pression est le plus touché par les incidents et qu'il est l'un des plus anciens. Par ailleurs, ce réseau bénéficie d'une fréquence de surveillance plus importante que le réseau en moyenne pression. Ce point est souligné par le SDEC ÉNERGIE depuis la mission de contrôle 2013.

CONCESSION 2005	Linéaire de réseau posé en m			
	2013	2014	2015	2016
Avenay	-	-	-	-
Bénouville	-	40	38	
Bretteville L'Orgueilleuse	115	1 689	-	117
Escoville	260	-	-	
St Aubin d'Arquenay	0	361	-	
Total	375	2 090	38	

En 2016, sur la DSP 2005, des travaux ont été réalisés sur la commune de Bretteville L'Orgueilleuse.

CONCESSION 2006	Linéaire de réseau posé en ml			
	2013	2014	2015	2016
Maltot				-
Total				0

En 2016, le concessionnaire n'a réalisé aucune extension du linéaire de réseau sur la DSP 2006.

CONCESSION 2007	Linéaire de réseau posé en ml			
	2013	2014	2015	2016
Saint Manvieu Norrey	-	25	-	-
Mesnil Bacley	-	-	-	-
Total	-	25	0	0

En 2016, le concessionnaire n'a réalisé aucune extension du linéaire de réseau sur la DSP 2007.

2.2. Les travaux sur les branchements

		2013	2014	2015	2016
Concession 1997	Nb de branchements réalisés en extension	497	542	540	1 030
	Longueur de réseau réalisée en extension en m	7 655	8 412	11 324	17 926
	Linéaire de réseau d'extension moyen en m par branchement (dans l'année)	15	16	21	17
	Nb de branchements réalisés en densification	151	123	115	84

		2013	2014	2015	2016
Concession 2005	Nb de branchements réalisés en extension	33	148	2	16
	Longueur de réseau réalisée en extension en m	375	2 090	38	117
	Linéaire de réseau d'extension moyen en m par branchement (dans l'année)	11	14	19	7
	Nb de branchements réalisés en densification	6	4	5	0

		2013	2014	2015	2016
Concession 2006	Nb de branchements réalisés en extension				
	Longueur de réseau réalisée en extension en m				
	Linéaire de réseau d'extension moyen en m par branchement (dans l'année)				
	Nb de branchements réalisés en densification				

		2013	2014	2015	2016
Concession 2007	Nb de branchements réalisés en extension	0	1	-	
	Longueur de réseau réalisée en extension en m	0	25	-	
	Linéaire de réseau d'extension moyen en m par branchement (dans l'année)	0	25	-	
	Nb de branchements réalisés en densification	0	1	1	

Pour l'ensemble des concessions, le nombre de branchements réalisés en extension en 2016 est beaucoup plus élevé qu'en 2015 (+93%).

Ces données sont corrélées aux observations concernant le linéaire de réseau posé qui a augmenté en 2016.

Le nombre de branchements réalisés en densification reste faible en 2016 pour l'ensemble des concessions : il diminue encore par rapport à 2015 (-31%).

Le linéaire moyen de réseau par branchement réellement posé lors des extensions en 2016 est compris entre 7 m et 17 m selon les délégations de service public. Il prend en compte l'ensemble des typologies de branchements (domestiques, collectifs et industriels) et l'ensemble des dossiers d'extension réalisés, dont la constitution est très variable d'une année à l'autre. Ce linéaire moyen par branchement diminue par rapport à 2015, pour revenir à des taux similaires à ceux de 2012 à 2014.

2.3. Le suivi des études de rentabilité

Toutes concessions confondues		2013	2014	2015	2016
Nombre d'études de rentabilité reçues		89	86	97	152
Ensemble des B/I	B/I positifs	73	76	84	120
	B/I négatifs	16	10	13	32
B/I > 0	Linéaire de réseau prévu en m	16 371	17 749	16 564	35 239
	Nombre de branchements prévus	2 083	1 717	1 919	3192
	Linéaire de réseau prévu par branchement en m	8	10	9	11
Etudes aboutissant à un dossier de travaux dans l'année	Nombre de dossiers travaux	26	63	59	33
	Linéaire réseau prévu en m	7 977	15 434	12 192	8040
	Nombre de branchements prévus	1 006	1 472	1 054	842
	Investissements nets actualisés révus (k€)	473	1 609	1 529	892
	Montant des remises gratuites prévues (k€)	379	774	46	685
	Participations financières complémentaires demandées aux clients en années 0 (k€)	501	40	51	66.7
	Linéaire de réseau moyen par branchement prévue en m	8	10	12	10
Proportion de B/I négatifs		18%	12%	13%	21%

Si une demande d'extension est supérieure à 35 m par branchement, GRDF réalise des études de rentabilité (B/I).

Lors de l'audit 2015, le concessionnaire s'était engagé à transmettre au concédant la finalité des études de rentabilité.

GRDF a transmis les codes finalité de l'ensemble des études de rentabilité réalisées en 2016 (contre 36% des études 2015).

Le nombre des études de rentabilité (B/I) reçues a augmenté de +55% entre 2015 et 2016, pour atteindre le plus haut niveau observé (152). Celui est à mettre en perspective de l'évolution du nombre de communes ayant transmis leur compétence gaz au SDEC ENERGIE. La proportion d'études de rentabilité négatives transmises a augmenté, passant à 21%, taux identique à celui observé en 2008.

Le linéaire moyen de réseau par branchement lors des calculs théoriques de rentabilité est de 11 m en 2016. Il a chuté depuis 2009 où il était de 28 m. Cette moyenne comprend l'ensemble des typologies de branchements (domestiques, collectifs et industriels) et l'ensemble des études réalisées, dont la constitution est très variable d'une année à l'autre.

2.4. Le suivi de la maintenance préventive et de la maintenance curative

Toutes concessions confondues	Maille des concessions ⁵			
	2013	2014	2015	2016
Entretien préventif délibéré en k€	454	447	416	750
Entretien curatif en k€ (immédiat + différé)	456	478	612	856
TOTAL	910	926	1 028	1606

.Avant 2015, le concessionnaire transmettait les montants des maintenances préventive et curative à la maille de la Basse Normandie en précisant qu'il s'agissait de dépenses réelles. Les montants 2015 et 2016 ont été fournis à la maille du département avec la même précision.

Les montants à la maille des concessions sont ensuite obtenus à l'aide d'une clé de répartition (nombre d'usagers). Le SDEC ÉNERGIE n'a donc pas l'assurance que le montant présenté correspond réellement à des actions de maintenance sur ces territoires.

En 2016, le concessionnaire n'a pas précisé de définition pour une clé de répartition, permettant de répartir les dépenses d'entretien à l'échelle de la concession.

2.5. Visites périodiques pour étalonnage des compteurs : VPE (dépose-pose de compteurs – DPC)

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie : 20 ans pour les compteurs à soufflets domestiques (débit < 16 m³/h), 15 ans pour les compteurs à soufflets industriels (débit ≥ 16 m³/h), 5 ans pour les compteurs industriels à piston rotatif ou à turbine (article 21 titre V de l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible).

GRDF a précisé lors de l'audit que la DPC (Dépose Pose Compteurs) remplace l'activité précédente de VPE (Vérification Périodique et Etalonnage). Ce terme unique (DPC) recouvre toutefois deux opérations distinctes :

- Soit les compteurs sont déposés et ferrailés (ex : les compteurs domestiques)
- Soit ils sont déposés, envoyés en révision puis reposés (cas de certains compteurs industriels).

GRDF a également précisé que la VPE/DPC est réalisée sur les compteurs actifs et inactifs.

2.6. Evolution du nombre des compteurs à contrôler (ou déposer) dans l'année

A la demande du concédant, GRDF fournit, par commune, les quantités de compteurs à vérifier (ou remplacer) depuis l'année 2014.

En complément pour les données 2016, comme en 2015, le concessionnaire a communiqué, par commune également, le nombre de compteurs domestiques non accessibles, ainsi que le nombre de compteurs ayant dépassé leurs délais règlementaires de vérification.

Les compteurs traités en 2016 ne représentent que 35% du volume de compteurs concernés par la vérification. L'inaccessibilité et l'arrivée du compteur GAZPAR expliquent ce faible taux. Le concessionnaire prévoit de résorber le stock de compteur à vérifier par le déploiement du compteur communiquant.

Le déploiement de Gazpar sur la Basse-Normandie débutera par Caen et son agglomération pour une durée de 2 ans (2018-2019). Ensuite, le déploiement se fera en 2019-2020 sur le reste du département du Calvados.

⁵ Le concessionnaire a utilisé une clé de répartition ne permettant pas de garantir l'effectivité de la maintenance sur les concessions.

Les compteurs postérieurs à 2006, accessibles et « équipables » ne seront pas remplacés. Ils seront seulement équipés de modules. Cela représente environ 10% du volume de compteurs. Tous les autres compteurs seront remplacés systématiquement. Pour le Calvados, le projet devrait se terminer en 2020.

2.7. Bilan de la partie travaux

Points forts	Fourniture, par commune, du nombre de compteurs non accessibles et du nombre de compteurs non vérifiés dans les délais réglementaires (vérification périodique des compteurs/dépose-pose compteurs)
	Transmission du programme prévisionnel de renouvellement pour l'année suivante celle objet du contrôle
	Précisions des différentes actions de maintenance réalisées et de leur fréquence
Points en attente	Mettre en œuvre des actions pour développer et densifier le réseau existant.
	Fournir les preuves que les réseaux basse pression et antérieurs à 1950 ne sont pas plus « accidentogènes » que les autres et ne nécessitent pas de programme particulier de renouvellement.
	Fournir l'assurance que les montants de maintenance présentés pour les concessions correspondent réellement à des actions de maintenance sur ces territoires.
	Fournir le programme prévisionnel de maintenance sur 3 ans.

3. LES OUVRAGES DE LA CONCESSION

3.1. Le linéaire de réseau par nature

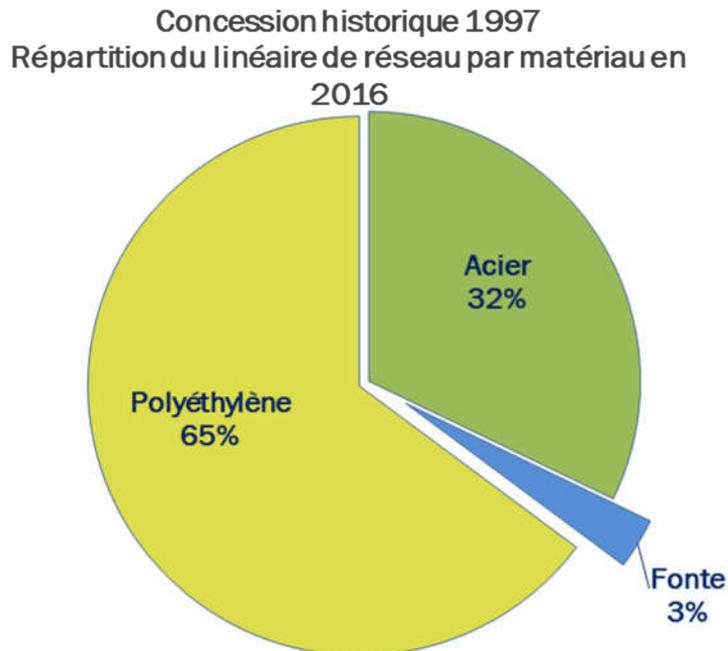
Linéaire de réseau en km (hors branchement)	CONCESSION 1997			
	2013	2014 ⁶	2015	2016
Acier	388	387	386	556
Fonte	50	49	48	53
Polyéthylène	742	761	774	1120
Total (en km)	1 180	1 198	1 209	1729
Evolution n / n-1	0,7%	1,5%	0,9%	43%

En 2016, le linéaire de réseau augmente de 520 km, soit +43% par rapport à 2015.

Cette augmentation est à mettre en regard de l'augmentation du périmètre de la concession historique de +38% de communes (transfert de compétence gaz au SDEC ENERGIE).

65 % du réseau est constitué de canalisation en polyéthylène, 32% en acier et 3 % en fonte.

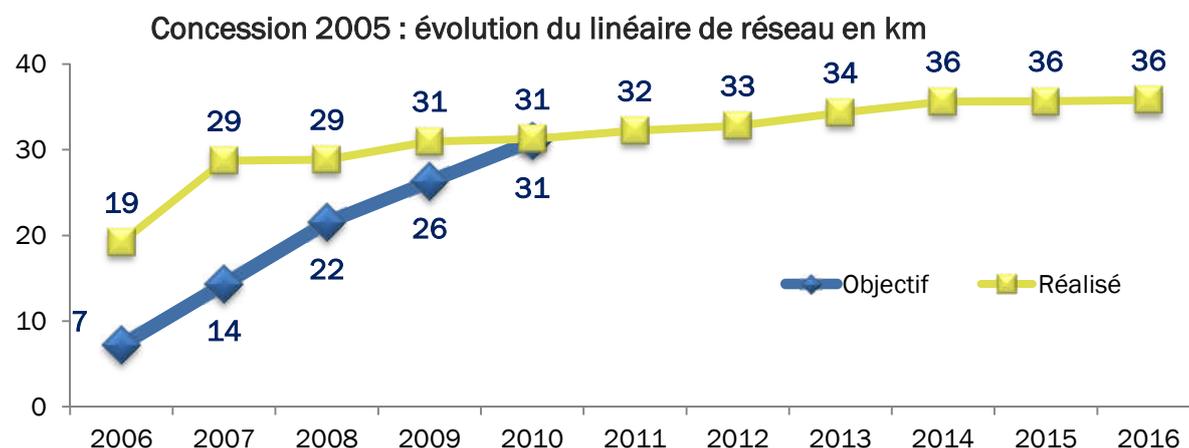
Nota : A isopérimètre 2015, il n'augmenterait que de 9km, soit 0,7%.



⁶ 2014 : y compris l'intégration des 11,6km sur la commune de LIVAROT (nouvelle adhérente)

Linéaire de réseau en km (hors branchement)	Concession 2005							
	Minimum prévu à fin 2011 (réseaux de distribution et d'amené)	Réseau de distribution				Réseau d'aménée	Total réseau à fin 2016	Tenue de l'objectif en 2016
		2013	2014	2015	2016			
Avenay	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	0,1	3,7	106%
Bénouville	8	6,7	6,7	6,8	6,8	0,7	7,4	93%
Bretteville l'Orgueilleuse	12	15,0	15,9	15,9	16,0	0,2	16,2	135%
Escoville	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	0,2	3,5	102%
Saint Aubin d'Arquenay	4,1	3,6	3,9	3,9	3,9	1,1	5,0	122%
Total en m	31	32,1	33,4	33,5	33,6	2,2	35,8	115%
Evolution n / n-1		4,9%	4,1	0,1%	0,4%			

En 2016, le linéaire de réseau de la concession 2005 augmente de 0,4% par rapport à 2015. Les extensions réalisées se situent sur la commune de Bretteville l'Orgueilleuse.



Sur la concession 2005, GRDF a réalisé, depuis 2009, le linéaire global minimum imposé par le cahier des charges. Il a réalisé le linéaire minimum sur chacune des communes à l'exception de la commune de Bénouville. Cet état de fait est lié à une demande de la commune.

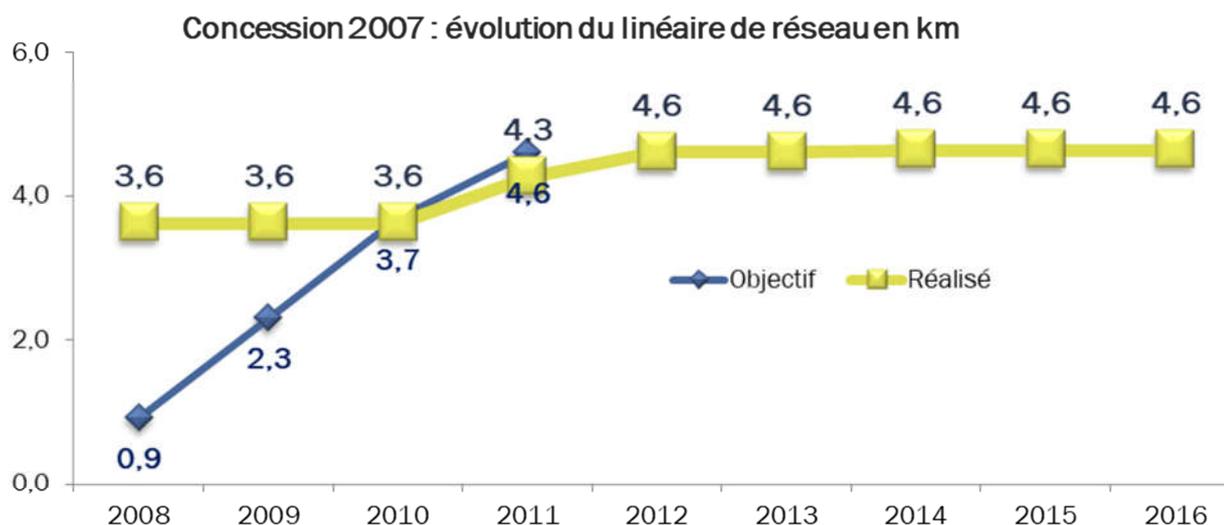
Concession 2006- Commune de Maltot :

En 2016, le linéaire de la concession 2006 n'a pas progressé.

Le cahier des charges de la commune de Maltot ne prévoit aucun objectif de linéaire minimal à réaliser par le concessionnaire.

Linéaire de réseau en km (hors branchement)	Concession 2007							
	Minimum prévu à fin 2011 (réseaux de distribution et d'aménagé)	Réseau de distribution				Réseau d'aménagé	Total réseau à (hors 757m Mesnil Bacley)	Tenue de l'objectif en 2016
		2013	2014	2015	2016			
Le Mesnil Bacley	0,1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0	0%
St Manvieu Norrey	4,5	4,3	4,3	4,3	4,3	0,3	4,6	103%
Total en m	4,6	5,1	5,1	5,1	5,1	0,3	4,6	101%
Evolution n / n-1		0%	0,5	0,0%	0,0%			

En 2016, le linéaire de la concession 2007 n'a pas progressé.



Sur la concession 2007, GRDF a réalisé, depuis 2012, le linéaire global minimum imposé par le cahier des charges, ainsi que le linéaire minimum sur chaque commune de la concession.

3.2. Les branchements

Depuis l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations, GRDF doit répertorier tous les nouveaux branchements réalisés après cette date (article 15). Le cahier des charges de concession 1997 prévoit également que le concessionnaire transmette à l'autorité concédante la cartographie (article 16) ainsi que les caractéristiques techniques (article 10 §5 annexe 1) de ces branchements.

Lors de l'audit mené en 2013, le concessionnaire avait indiqué que les branchements créés après 2000 étaient cartographiés dans son système d'information géographique sur la grande échelle et sur la moyenne échelle depuis 2 ans seulement ;

Ces branchements, non précisément cartographiés sont dit « fictifs », ils représentent 82% de l'ensemble des branchements répertoriés par le concessionnaire en 2016, contre 83% en 2015.

Ils sont une proportion variable de l'ensemble des branchements selon les concessions (et les communes) :

- 82% des branchements de la concession historique (84% en 2015),
- 27% des branchements de la DSP 2005 (28% en 2015),
- 5% des branchements de la DSP 2006 (Maltot),
- 15% des branchements de la DSP2 (15% en 2015).

Ces branchements fictifs sont transformés en branchements réels au fil de l'eau, selon les travaux réalisés dans les rues concernées.

3.3. L'âge moyen du réseau pour la concession 1997

	2013	2014	2015	2016
Age moyen	25	24	25	25

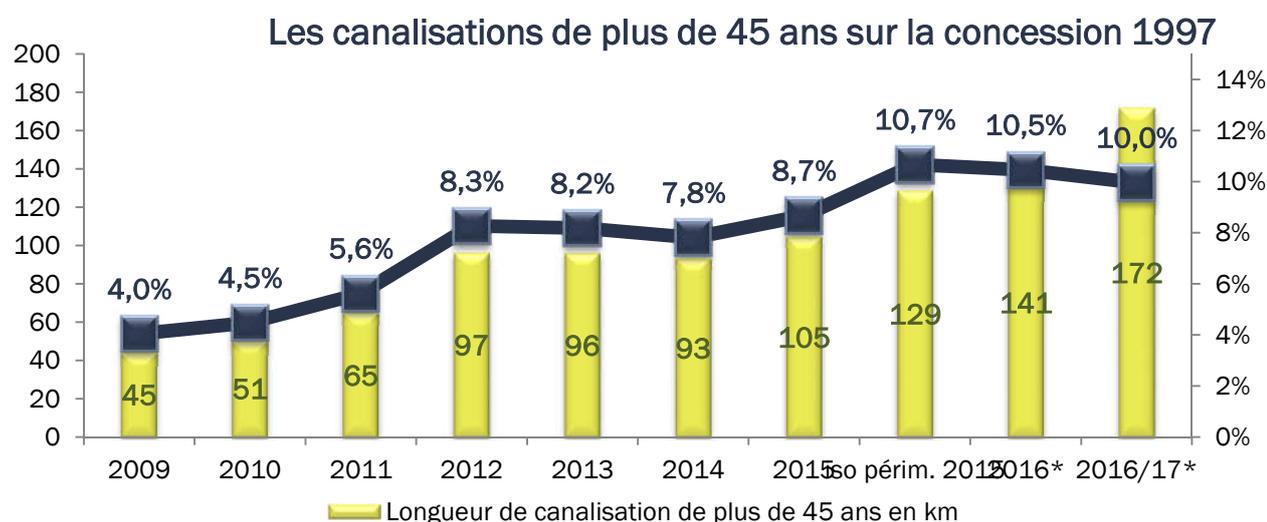
L'âge moyen des réseaux est en augmentation depuis le début des années 2000.

Age moyen des réseaux par type de pression	2014		2015		2016	
	Linéaire en km	Linéaire en km	Linéaire en km	Age moyen en année	Linéaire en km	Age moyen en année
BP	109	109	109	33	127	35
MPB	1 063	1 063	1 076	24	1 543	24
MPC	25	25	25	36	59	35
TOTAL tous types de pression confondus	1 198	1 198	1 209	25	1 729	25

Le réseau basse pression (BP) est le réseau dont l'âge moyen est l'un des plus élevés, avec le réseau moyenne pression C (MPC).

Malgré ces constats récurrents, GRDF n'a toujours pas de projet de suppression de ce réseau. Il est à noter que le réseau moyenne pression C (MPC) est constitué très largement (93%) de canalisations en acier et que plus d'un quart du linéaire a plus de 45 ans.

3.4. Evolution du linéaire de réseau dont l'âge est de 45 ans ou plus pour la concession 1997



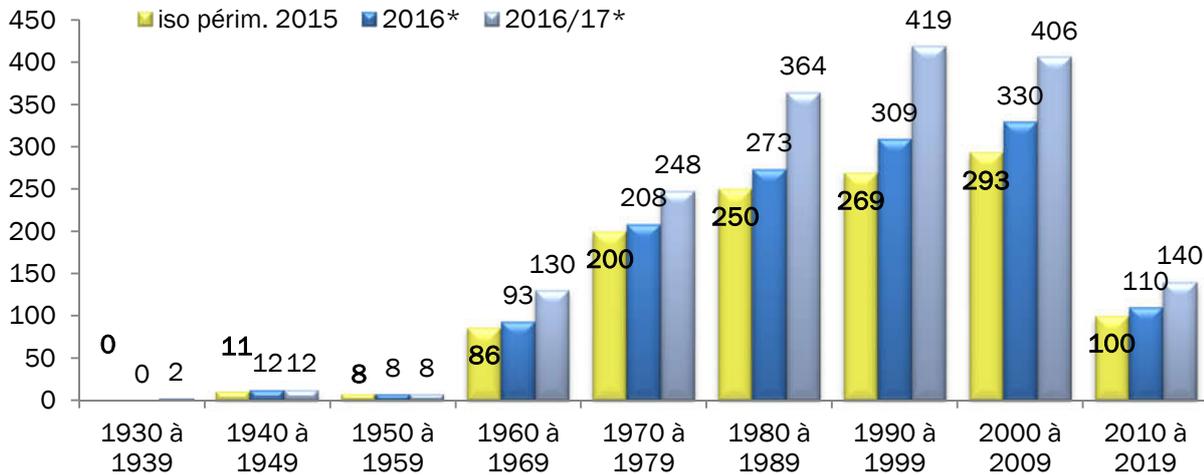
En 2016, la quantité de réseau de plus de 45 ans (posés avant 1971) progresse à nouveau (+76%) pour atteindre 185 km, après avoir augmenté de 12% entre 2014 et 2015. A isopérimètre, l'augmentation est de +26%.

Les réseaux de plus de 45 ans, réseaux complètement amortis, représentent 10% du linéaire total à fin 2016, 18% du linéaire de réseau moyenne pression C (MPC) et 17% de celui de basse pression (BP). Ils sont composés en quasi totalité de canalisations en acier.

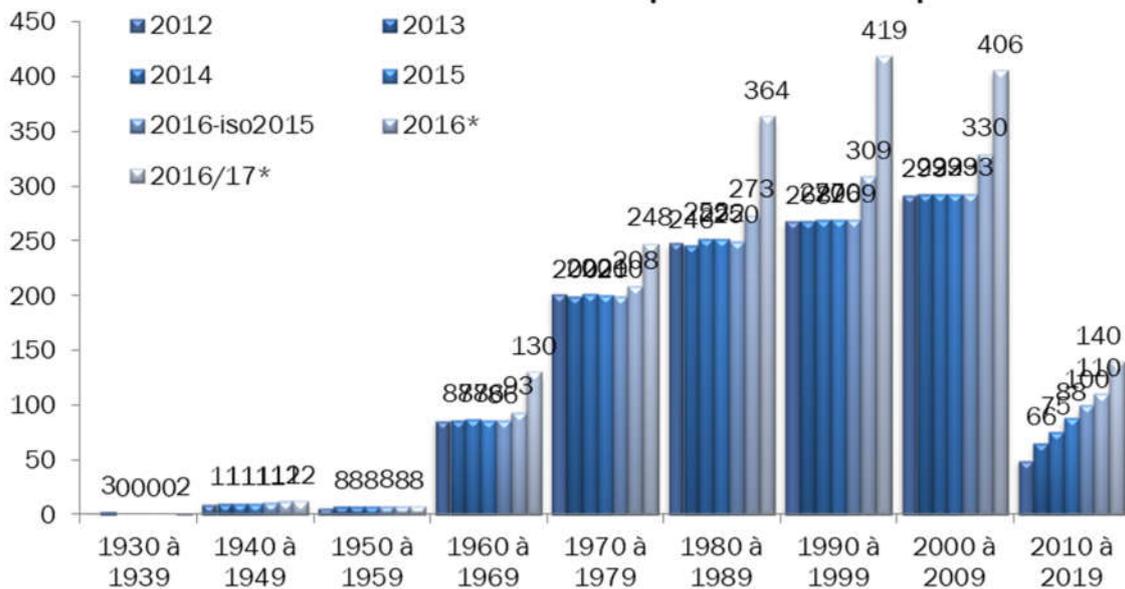
Depuis plusieurs années, le concessionnaire est encouragé à augmenter significativement ses travaux de renouvellement des réseaux les plus anciens. Le SDEC ÉNERGIE attend toujours un programme de renouvellement spécifique de ces réseaux de la part du concessionnaire.

3.5. Décomposition du linéaire de réseau en fonction des décennies de pose pour la concession 1997

Longueur de conduites (km) par décennie de pose



Évolution du km de conduites par décennie de pose



L'analyse des longueurs de réseau par décennie de pose montre que depuis 5 ans le concessionnaire n'a toujours pas renouvelé l'ensemble des canalisations de plus de 45 ans, qui ont été posées avant 1970.

Ces réseaux de plus de 45 ans sont quasiment tous construits en acier.

Comme le démontre le graphique du linéaire de réseau posé par décennie, un grand nombre d'ouvrages a été installé dans les années 1970-1979. Sans un programme préétabli de renouvellement, le réseau de la concession 1997 va très rapidement devenir vétuste.

3.6. Le suivi du nombre des accessoires de réseaux

Quantité en nombre	2013	2014(*)	2015	2016
Postes de détente et batterie	122	116	116	154
Les protections cathodiques	38	38	36	42
Les vannes	772	633	561	614
Les conduites montantes (CM)	5 225	4 011	4 646	4 710
Les conduites d'immeubles (CI)	4 806	3 969	4 646	4 862

(*) Observations : 2014 : y compris l'intégration des 11,6km sur la commune de Livarot (nouvelle adhérente)

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Depuis 2009, GRDF a initié un schéma de vannage ayant pour objectif de réduire le nombre de vannes : une vanne pourrait couper au maximum 1 000 usagers en basse pression et 2 000 usagers en moyenne pression.

Le concessionnaire précisait en 2015 que le schéma de vannage était globalement établi pour les communes urbaines et qu'il restait environ 15% à réaliser pour tendre vers le schéma de vannage idéal (démaillage). En 2016, le concessionnaire est revenu plus précisément sur le secteur de Caen en précisant qu'il traitait en priorité les blocs dits "critiques" (points d'intérêt spécifique) et qu'il temporisait son schéma dans ce secteur en l'attente du projet de TRAM.

Cette politique a induit la suppression de 1 345 vannes sur 1 959 entre 2008 et 2016, alors même que le périmètre des concessions a augmenté avec l'arrivée de nouvelles communes.

16 communes n'ont plus de vannes actives sur leur territoire, y compris des communes nouvellement mises en gaz :

* communes du contrat historique : AUTHIE, CAMBES-EN-PLAINE, COUDRAY-RABUT, FEUGUEROLLES-BULLY, GAVRUS, GLOS, HUBERT-FOLIE, ROSEL, TOURVILLE-SUR-ODON, PERIERS-SUR-LE-DAN, VIMONT,

* communes de la DSP 2005 : AVENAY, BENOUVILLE, ESCOVILLE, SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY

* communes de la DSP 2007 : SAINT-MANVIEU-NORREY

En moyenne, une vanne est installée :

- tous les 2 889 m de réseau en 2016, contre tous les 2 224 m en 2015 et 579 m en 2008 ;

- pour 140 usagers en 2016, contre 112 en 2015 et 31 en 2008.

GRDF a précisé que les vannes ne sont pas déposées : elles deviennent du "tube" et ne sont plus concernées que par la détection de fuite (RSF) en opération de maintenance.

Or, chaque année depuis 2009, GRDF revient sur sa décision de diminuer le nombre de vannes sur plusieurs communes. Dans ces situations, le concessionnaire remet en service des vannes qui n'étaient plus entretenues (par exemple en 2016 sur la commune de SAINT-MANVIEU-NORREY).

Le SDEC ÉNERGIE regrette cet abandon de vannes (qui sur le terrain se traduit par un arrêt de leur entretien) et qui risque de pénaliser la continuité de service du fait d'un nombre beaucoup plus important d'usagers coupés en cas d'incident. Le SDEC ÉNERGIE s'interroge sur la pertinence du plan de vannage du concessionnaire et souhaite que GRDF revoie sa position pour la continuité du service public de gaz.

En 2016, l'augmentation du nombre de vannes sur le réseau peut s'expliquer par l'agrandissement du périmètre de la concession historique. En effet, à isopérimètre 2015, le nombre de vanne en 2016 aurait été de 439, soit 22% de moins qu'en 2015.

3.7. La cartographie des ouvrages

Le concédant a constaté un problème de calage du réseau gaz concédé par rapport au fond de plan sur plusieurs communes.

Le concessionnaire explique ces décalages par le fait que les fonds de plan cadastraux peuvent être mal géoréférencés dans le SIG de GRDF. Il fait le constat au niveau national du décalage de 25% du réseau moyenne échelle, en particulier sur certaines régions.

GRDF initie un projet (AdjustME) sur 2 ans (octobre 2015 - fin 2017). Ce projet a pour objectifs de mettre à jour les fonds de plan cadastraux et recalculer ensuite les données SIG. Une partie du travail sera automatique et une autre sera manuelle. Au titre de la mission de contrôle 2016, le concessionnaire n'a pas fourni l'état d'avancement du projet que le SDEC ENERGIE a sollicité

Concernant les classes de précision des réseaux gaz, GRDF a fourni le classement du linéaire de réseaux par commune. Ainsi, 2,43% de ce linéaire est en classe A ; le reste est en classe B, soit 97,57%.

Pour rappel, le concessionnaire a précisé que le taux de classe A représente environ 2% du parc du parc national (seuls les réseaux neufs sont en classe A). Les réseaux sont cartographiés en classe B sauf indication contraire (A ou C).

3.8. Bilan de la partie ouvrages de la concession

Points d'amélioration	Pour les branchements collectifs, GRDF mène un projet qui va au-delà des exigences de l'arrêté du 13 juillet 2000.
	Le projet AdjustME prévu pour mettre à jour les fonds de plans cadastraux et recalculer ensuite les données cartographiques, à partir de fin 2015.
Points en attente	Diminuer le linéaire de réseau dont l'âge dépasse les 45 ans (demande récurrente).
	Continuer d'entretenir les vannes de réseau qui étaient répertoriées avant 2009 et améliorer la continuité de service en révisant le plan de vannage (demande récurrente).
	Se conformer aux dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000 et du cahier des charges de concession concernant les branchements créés après 2000.

4. QUALITE DE FOURNITURE ET SECURITE

4.1. Le nombre des incidents

	Concession 1997				Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Incidents sur ouvrage en concession	669	649	654	929	7	10	7	9	2	-	1	1
Incidents sur ouvrage hors concession	125	171	165	189	-	-	-	2	-	-	-	0

	Concession 2006 (Maltot)			
	2013	2014	2015	2016
Incidents sur ouvrage en concession				1
Incidents sur ouvrage hors concession				1

L'accroissement du nombre d'incidents, enregistrés par le concessionnaire, observés sur les ouvrages de la concession 1997 ou localisé sur des ouvrages hors concession, est lié notamment à l'accroissement du périmètre de cette concession.

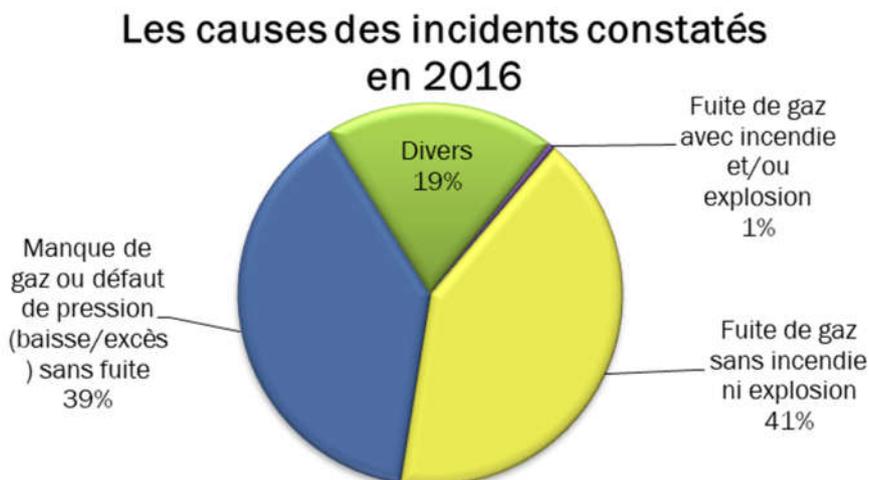
Le nombre d'incidents 2016 localisés sur des ouvrages de la concession 2005 a augmenté par rapport à 2015.

En 2016, un seul incident a été enregistré sur le territoire de la concession 2007.

Le concessionnaire a pour engagement de contrat de service public d'intervenir en moins de 60 minutes dans 95% des cas. Le concessionnaire refuse de communiquer sur ses délais d'intervention précis pour chaque incident, cependant il transmet le nombre d'incident pour lesquels l'intervention a dépassé les 60 minutes.

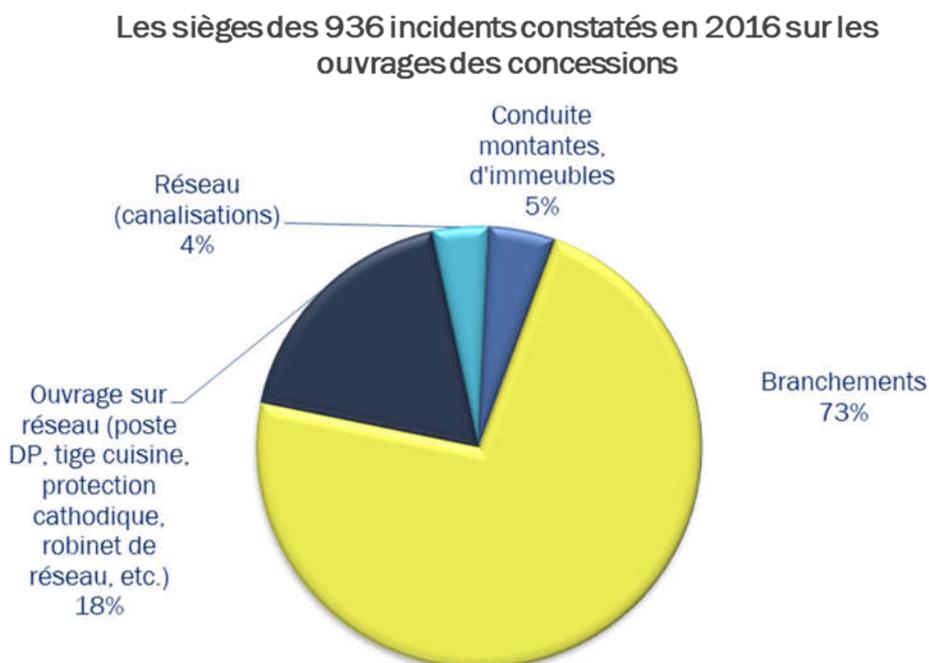
En 2016, GRDF indique 3 incidents pour lesquels l'intervention a dépassé 60 minutes (hors dépannage), contre 6 en 2015. GRDF indique que chaque dépassement horaire fait l'objet d'une analyse par le chef d'exploitation et qu'aujourd'hui, l'organisation du concessionnaire n'est pas mise en cause.

4.2. Les sièges et causes des incidents



Depuis 2012, les principales causes des incidents constatés sont l'usure ou la rupture de pièces (38% en 2016) et des déclenchements intempestifs de dispositifs de sécurité (21%).

Les incidents sont localisés en majorité sur les branchements.



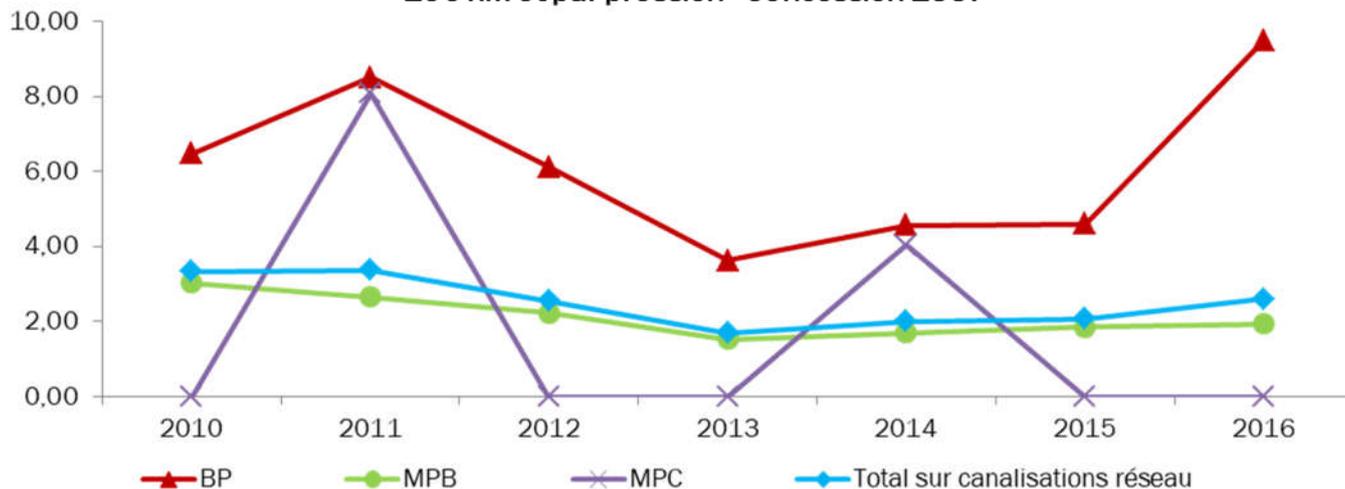
La commune de Caen totalise 36% des incidents constatés en 2016 sur les territoires concédés à GRDF. 68% ont lieu sur des branchements en 2016 (contre 73% en 2015).

5 communes totalisent 45% des incidents sur branchements : Bayeux (4%), Caen (27%), Mondeville (5%), Ouistreham (5%) et Trouville-sur-Mer (4%).

Pour améliorer la qualité de distribution publique de gaz, le concessionnaire devra poursuivre ses actions préventives et curatives pour diminuer les incidents sur les branchements.

4.3. Les taux d'incidents par type de réseau

Évolution du nombre d'incidents localisés sur les canalisations de réseau par 100 km et par pression - Concession 1997



On observe, après une diminution, une forte croissance du taux des incidents localisés sur les canalisations de réseau depuis 2013. Ces taux présentent des variations importantes selon le type de pression des réseaux sur lesquels ils sont localisés.

Le taux d'incident observé sur le réseau moyenne pression de type C (MPC) montre de grandes fluctuations selon les années du fait du très faible linéaire de réseau concerné (moins de 25 km jusqu'en 2015 - moins de 60km depuis).

Le taux d'incident sur canalisations sur le réseau BP rapporté à 100 km de réseau a doublé en 2016 par rapport à 2015. Il est très élevé (plus de quatre fois supérieur à la moyenne du réseau et cinq fois plus élevé que celui observé sur les canalisations MPB).

Le nombre d'incidents sur les canalisations BP représente 34% de l'ensemble des incidents sur canalisations alors même que ce réseau ne représente que 9% de l'ensemble du réseau.

De plus, le réseau basse-pression est l'un de plus anciens réseaux (âge moyen de 35 ans).

Le réseau basse pression est le réseau le plus accidentogène et dont l'âge moyen est l'un des plus élevés. Malgré ces constats récurrents, GRDF n'a toujours pas de projet de suppression de ce réseau. Le concessionnaire considère que ce réseau n'est pas identifié comme facteur de risque et n'envisage pas la nécessité de mettre en place un programme de renouvellement spécifique.

La majorité des variations entre 2015 et 2016 sont à prendre avec précaution compte tenu de la rupture de chronique entre les exercices liés à l'intégration de nouvelles communes dans le périmètre du contrat historique du SDEC ENERGIE.

Ces changements ont conduit à intégrer un patrimoine existant en l'état avec les variations d'incidentologie et de nature liées essentiellement à ces ouvrages parfois anciens.

4.4. Les conséquences des incidents

Nombre d'utilisateurs	CONCESSION			TOTAL 2015	1997	CONCESSION			TOTAL 2016
	1997	2005	2007			2005	2006	2007	
Coupés	841	3	0	844	2 041	59	1	1	2 102
Evaqués	0	0	0	0	NC	NC	0	0	0
Perturbés	193	1	0	194	NC	NC	0	0	NC
TOTAL	1 034	4	0	1 038	2 041	59	1	1	2 012

Le nombre total d'utilisateurs concernés par une coupure, une évacuation ou une perturbation de la qualité de livraison a fortement augmenté entre 2015 et 2016 (+103%), cet état de fait est lié à l'augmentation du périmètre de la concession.

4.5. Dommages occasionnés par des tiers sur les ouvrages

En 2016, des dommages lors de travaux de tiers sont intervenus alors que l'entreprise n'avait pas fait de DICT dans 22% des cas, contre 27% en 2015.

Afin de diminuer les dommages aux ouvrages, le concessionnaire poursuit ses actions de prévention : sensibilisation des entreprises et des donneurs d'ordre (collectivités), présence terrain selon la typologie des chantiers. GRDF a également mis en œuvre des actions coercitives plus systématiques.

Cependant, le taux d'agression (nombre d'agressions subies par les réseaux au regard du nombre de DICT reçues), après une diminution régulière depuis 2012, est passé de 0,77% en 2014 à 1,06% en 2015, puis à 1,92% en 2016.

4.6. Les vérifications périodiques

	Concession 1997				Concession 2005				Concession 2007			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau gaz (km)	1 180	1 198	1 209	1 337	32	33	33	37	5	5	5	5
Linéaire de réseau gaz contrôlé (km)	581	627	1 213	475	2	21	34	1	1	-	5	0
% de linéaire contrôlé	49%	52%	100%	36%	6%	62%	100%	2%	15%	-	100%	6%
Nombre d'indices de fuite détectés et confirmés	102	74	62	45	-	1			-	-	0	0

	Concession 2006 (Maltot)			
	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau gaz (km)				6
Linéaire de réseau gaz contrôlé (km)				2
% de linéaire contrôlé				39%
Nombre d'indices de fuite détectés et confirmés				0

Les opérations de Recherche Systématique de Fuite (RSF) permettent la détection et la localisation de fuites par véhicule (VSR) ou recherche à pieds pour le réseau non accessible au VSR. Cependant, la recherche de fuites ne concerne ni les colonnes montantes, ni les colonnes d'immeubles.

Le linéaire de réseau en basse pression doit être contrôlé tous les ans du fait du risque accidentogène et des dispositions du cahier des charges. Le concessionnaire s'est fixé comme objectif de contrôler ce réseau 3 fois par an. Le reste du réseau doit être contrôlé tous les 4 ans depuis 2013, contre 1 fois par an précédemment.

Pour les données 2014, comme pour celles de 2013, le linéaire de réseau surveillé a été transmis à la maille communale grâce à un nouvel outil informatique pour la surveillance de réseau (Piste RSF). De plus, pour les données 2016, le concessionnaire n'a pas précisé les longueurs de réseau contrôlé par pression.

En revanche, en 2016 le concessionnaire a fourni le linéaire de réseau MP non surveillé dans les délais au 31 décembre 2016. Il s'élève à 30.3 km pour l'ensemble des concessions. Le concessionnaire signale que pour les communes du Calvados, Il n'y a aucun retard sur les réseaux BP.

4.7. Bilan de la partie qualité de fourniture et sécurité

Point d'amélioration	Transmission de nouvelles informations concernant les incidents : nombre d'usagers coupés, évacués et perturbés par commune concernée
Points à améliorer	Fournir les éléments permettant au SDEC ÉNERGIE de s'assurer que le réseau moyenne pression est bien contrôlé en totalité tous les 4 ans
	Réaliser une recherche de fuite sur les colonnes montantes et d'immeubles
Point négatif	Réduire le linéaire de réseau basse tension qui est le réseau le plus sensible aux incidents

5. ANALYSE COMPTABLE ET FINANCIERE

5.1. La valeur brute des biens de retour de reprise et biens propres

Valeur brute des biens concédés et des autres biens affectés aux concessions à fin 2015 en kl	Biens concédés	Autres biens	TOTAL
Concession 1997	165 080	19 661	184 741
Concession 2005	3 142	129	3 270
Concession 2006 (Maltot)	503	22	525
Concession 2007	458	12	469
TOTAL	169 182	19 824	189 006

Pour la seconde année GRDF communique la valeur brute des biens de retour mais aussi la valeur brute des biens de reprise et des biens propres.

Les biens de retour regroupent les biens nécessaires au fonctionnement du service. Au principal ce sont, les canalisations de réseau, les ouvrages de raccordement les postes de détente et les protections cathodiques.

Les biens de reprise sont les biens propriété du concessionnaire, pour lesquels aux termes du contrat, l'autorité concédante dispose d'une faculté de reprise, à l'expiration de la concession, et moyennant un prix.

Le reste des biens sont les biens propres du concessionnaire

Ces deux catégories de bien sont regroupées sous l'appellation « autres biens » : On y retrouve les compteurs et d'autres immobilisations telles que les applications informatiques, le matériel informatique, le véhicules, les terrains affectés selon une clé de répartition en fonction du nombre de point de livraison à la maille nationale ou régionale.....

On note un écart entre la valeur brute des ouvrages concédés (biens de retour) et la somme des valeurs brutes fournies aux inventaires (97K€). Le concessionnaire sera interrogé sur cet écart lors de prochain contrôle annuel.

La globalisation des biens de reprise et des autres biens sous l'appellation « autres biens » interdit au concédant de connaître précisément la composition et les valeurs brutes de ces deux catégories de biens.

5.2. La valeur brute des ouvrages concédés

CONCESSION 1997 : Valeurs brutes des ouvrages en K€	2013	2014	2015	2016
Branchements Collectifs	5 316	5 509	5 681	7 428
Branchements individuels	25 688	27 356	29 160	43 925
Conduites montantes	0 834	11 161	11 372	14 256
Conduites immeubles	3 920	4 129	4 238	5 255
Conduites BP et MP	60 783	62 569	64 521	91 479
Poste de détente	1 099	1 079	1 026	1 341
Protection cathodique	729	781	782	1 063
Autres (*)	178	191	196	239
TOTAL	108 548	112 775	116 977	164 986

Concession 2005 : Valeurs brutes des ouvrages en k€	2013	2014	2015	2016
Branchements collectifs		6	6	6
Branchements individuels	564	712	735	751
Conduites montantes		5	6	6
Conduites immeubles		3	3	3
Réseau MP	2 235	2 340	2 352	2 375
TOTAL	2 799	3 066	3 101	3 140

Concession 2006 : Valeurs brutes des ouvrages en k€	2013	2014	2015	2016
Branchements collectifs				7
Branchements individuels				143
Conduites montantes				4
Conduites immeubles				3
Réseau MP				346
TOTAL				502

Concession 2007 : Valeurs brutes des ouvrages en k€	2013	2014	2015	2016
Branchements individuels	77	84	87	87
Réseau MP	363	371	371	371
TOTAL	441	454	457	457

La valeur brute du patrimoine des concessions est évaluée, au 31 décembre 2016, à 169 085 K € (contre 120 535 K€ à fin 2015, soit une évolution de 48 550 K€, +40%).

Sur la Concession historique (1997) l'accroissement de la valeur brute des ouvrages provient principalement de l'extension de son périmètre (23 communes). Il est à noter qu'en outre le Syndicat devient autorité concédante sur le périmètre de la Commune de MALTOT.

Les canalisations de distribution représentent plus de la moitié de la valeur d'acquisition du patrimoine concédé (56%).

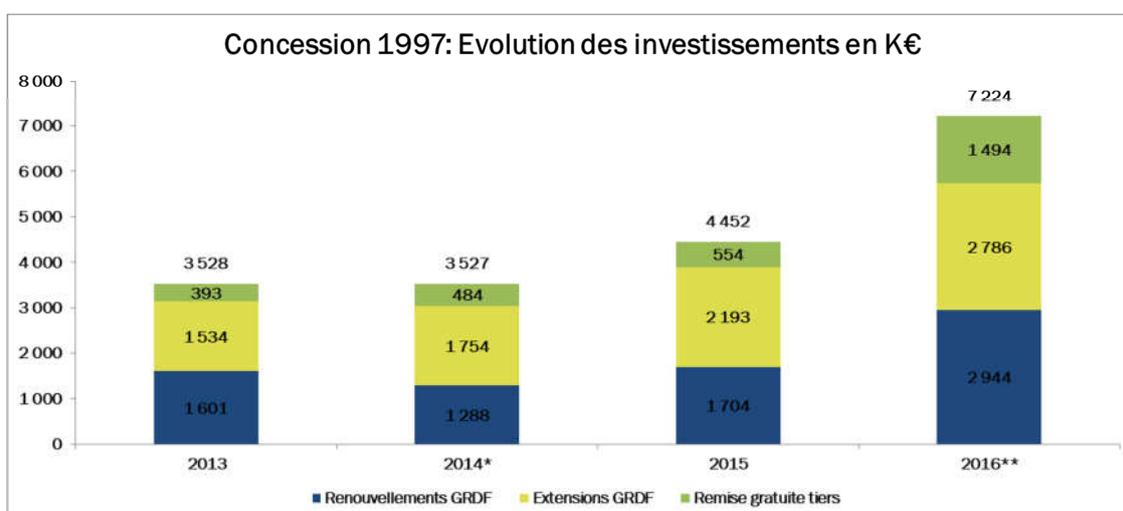
Ensuite viennent les ouvrages de raccordement (42,5%) et les branchements sur réseaux qui représentent 72.8% des ouvrages de raccordement. Les autres biens concédés regroupent 1,6% de la valeur d'actif brute ; catégorie essentiellement représentée par les postes de détente de la distribution publique.

Le périmètre dit « historique » regroupe logiquement la majorité (98 %) de la valeur d'actif globale (164 986K€). De fait, les 2% restant correspondent à celui regroupant les communes dont l'exploitation du service a été attribuée à GRDF dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence (4 100 K €) et principalement la DSP 2005.

Rapporté au nombre d'utilisateurs, la valeur d'actif imputable à la desserte de chacun s'élève de 1 965 € au 31/12/2016. Sur les quatre derniers exercices, ce ratio affiche une augmentation continue en conséquence

d'un accroissement de la valeur d'actif brute nettement plus rapide que le nombre d'utilisateurs desservis. Il en découle qu'en moyenne l'alimentation d'un usager nécessite des investissements de plus en plus importants.

5.3. Les dépenses d'investissement



CONCESSION 2005 en k€	2013	2014	2015	2016
Extensions GRDF	51	170	34	37
Renouvellements GRDF	0	2	3	4
Remise gratuite tiers	19	128		0
TOTAL	70	300	37	41

CONCESSION 2006 en k€	2013	2014	2015	2016
Extensions GRDF				0
Renouvellements GRDF				0
Remis gratuite tiers				0
TOTAL				0

CONCESSION 2007 en k€	2013	2014	2015	2016
Extensions GRDF	0	12	3	16
Renouvellements GRDF	8	2	0	0
Remis gratuite tiers	6		0	13
TOTAL	14	14	3	28

En 2016, la valeur brute progresse de 48 550 K€, soit + 40%. Cette progression est liée principalement à l'élargissement du périmètre de la concession historique et au fait que le syndicat est devenu autorité concédante sur la commune de Maltot.

Cette variation est aussi liée à des évolutions liées aux dépenses d'investissements ou à des retraits d'ouvrage sur l'exercice comptable.

La valeur brute des immobilisations de l'exercice représente 7 293 K€ (dont 39% dans le cadre de travaux d'extension, 40% dans le cadre de travaux de renouvellement et 21 % dans le cadre de travaux remis gratuitement par les tiers).

Ces dépenses d'investissement s'accompagnent de retraits pour 459 K€.

5.4. La valeur comptable des ouvrages concédés

CONCESSION 1997 en k€	2013	2014	2015	2016	CONCESSION 2005 en k€	2013	2014	2015	2016
Valeur brute	108 548	112 775	116 977	164 986	Valeur brute	2 799	3 065	3 101	3 140
Amortissement	42 545	45 203	47 569	68 163	Amortissement	370	432	501	570
Valeur nette	66 002	67 572	69 408	96 822	Valeur nette	2 429	2 634	2 600	2 570
Taux d'amortissement	39%	40%	41%	41%	Taux d'amortissement	13%	14%	16%	18%

CONCESSION 2006 en k€	2013	2014	2015	2016	CONCESSION 2007 en k€	2013	2014	2015	2016
Valeur brute				502	Valeur brute	441	454	457	457
Amortissement				91	Amortissement	70	80	90	100
Valeur nette				412	Valeur nette	371	375	368	357
Taux d'amortissement				18%	Taux d'amortissement	16%	18%	20%	22%

Les valeurs comptables sur l'ensemble des concessions s'établissent comme suit :

- Valeur brute 169 085 K€,
- Montant des amortissements 68 924 K€ (dépréciation et industriels),
- Valeur nette des ouvrages : 100 161 K€,

Les ouvrages concédés sont amortis à hauteur de 40% de la valeur d'acquisition d'origine.

Par rapport à la situation constatée au terme de l'exercice précédent, la valeur brute progresse de 40 % l'amortissement s'inscrit en augmentation de 43 % ; le taux d'amortissement passant de 39,95 % à 40,7 %.

Ces évolutions sont essentiellement liées à l'extension du périmètre des concessions.

A la maille de chaque contrat, il ressort logiquement que le périmètre « historique » affiche un taux d'amortissement plus important que les DSP « loi SAPIN » (DSP 2005 et DSP Maltot : 18%, DSP 2007 : 22%) La pratique des amortissements est complexe et varie en fonction du périmètre concessif concerné.

Pour la concession historique : Les dotations aux amortissements sont constituées par le concessionnaire en tenant compte des trois paramètres: l'origine de financement de l'ouvrage, la distinction entre bien de 1er établissement et bien renouvelé, du caractère « renouvelable » ou « non renouvelable » du bien. Les remises gratuites de tiers ne subissent qu'un amortissement de dépréciation.

S'agissant des biens financés par le concessionnaire, en fonction des paramètres listés ci-dessus ces biens font l'objet d'amortissement de caducité, d'amortissement industriel et, d'amortissement de dépréciation. En synthèse, sur ce contrat considéré, la mise en œuvre de l'amortissement aboutit à ce que l'ensemble des financements du concessionnaire soit amorti en totalité sur la durée de la concession permettant ainsi la remise gratuite des biens concédés au SDEC ENERGIE.

Pour les autres délégations de service public :

Les dispositions contractuelles DSP de type « loi SAPIN » régissant le terme des contrats précisant que les biens de retour doivent être remis au SDEC ENERGIE « état normal de service » moyennant le versement d'une indemnité ainsi, quel que soit la nature des biens considérés le concessionnaire ne peut doter les ouvrages qu'il finance que d'un amortissement industriel.

La lecture des amortissements est compliquée par une présentation partielle dans plusieurs états comptables que le concédant ne peut recouper.

En l'état actuel des informations disponibles, la lecture des amortissements pratiqués par le concessionnaire GRDF reste limitée : Seul l'amortissement de dépréciation peut être identifié et recalculé à partir de l'inventaire comptable détaillé et ce, quelle que soit la concession considérée (« historique » ou DSP loi SAPIN).

5.5. Les droits du concédant

Droits du concédant en K€	2013	2014	2015	2016
Concession 1997	46 234	47 923	51 296	71 658
Concession 2005	155	277	270	264
Concession 2006				46
Concession 2007	45	44	43	42

Le concessionnaire a fait évoluer la présentation de ces informations au cours du temps et ne fait plus apparaître la notion de « droit du concédant » dans le compte rendu d'activité.

En effet, la composante « Droits du concédant - Remises gratuites au 31/12/N » a dans un premier temps (Exercice 2013) été scindée en deux agrégats :

- Remises gratuites par les tiers au 31/12/N,
- Biens financés par GrDF au titre des contrats précédents.

Dans un second temps (Exercice 2014), les droits du concédant ont été rebaptisés « comptes spéciaux des contrats de concession » sans que ce glissement sémantique ne fasse l'objet d'aucune explication ou justification.

Dès lors, l'Autorité Concédante s'interroge sur la motivation et l'opportunité d'un tel changement de terminologie. En effet, la notion de « Droit du Concédant » a le mérite d'être prévue au Plan Comptable Général et de voir son usage précisé dans le guide CNC des concessions. C'est d'ailleurs cette notion qui est retenue au paragraphe 1.4.9 de l'annexe des comptes annuels de GRDF.

En application des dispositions du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'ANC relatif au plan comptable général se rapportant aux opérations faites dans le cadre d'une concession de service public (articles 621-6 à 621-10 et 942-22), la valeur des droits des concédants exigibles en nature au titre des immobilisations en concession inscrites à l'actif est portée au passif du bilan.

Elle comprend :

- la contre-valeur des biens remis gratuitement par des tiers,
- la contre-valeur des biens financés par GRDF sur les contrats précédents,
- la contre-valeur des biens remplacés et financés par GRDF au titre du contrat en cours,
- le fonds de caducité,
- l'amortissement de dépréciation des biens, qui lui, vient en minoration de ce poste ».

A contrario, la signification financière des nouveaux termes retenus n'est pas normée et apparaît ainsi peu explicite.

Dans le cas des concessions 2005, 2006 et 2007, les biens seront remis à la Collectivité en « état normal de service » moyennant le versement d'une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens concédés financés par GRDF réévaluée au moyen de l'indice PIBM.

Dans ce contexte, le concessionnaire ne pratique qu'un amortissement industriel.

Au terme de l'exercice 2016, la valeur des « droits du concédant » présentés dans les états comptables produits par GRDF atteint :

- 264 K€ pour la DSP 2005 ;
- 46 K€ pour la DSP de Maltot;
- 42 K€ pour la DSP 2007.

En l'absence de remises gratuites enregistrées en 2016 et compte tenu de leur dépréciation sur l'exercice, le solde de ces comptes « droits du concédant » s'inscrivent en baisse par rapport à 2015.

5.6. Le compte d'exploitation

CONCESSION 1997 : compte d'exploitation	Recettes en k€			
	2013	2014	2015	2016
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel		17 693	18 440	27 555
Recettes liées aux prestations complémentaires		16 392	17 499	25 845
Total recettes		1 302	942	1 710
	Dépenses en k€			
Charges d'exploitation de la concession		10 436	8 846	12 580
Charges liées investissements sur les biens concédés		8 425	8 474	10 309
Charges liées investissements autres biens		1 250	1 327	1 955
Total dépenses		20 111	18 647	24 845
Total		-2 418	-207	2 710
Dont impact climatique		-113	920	503
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire		-2 380	-1 361	88
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise		76	235	2 094

CONCESSION 2005 : compte d'exploitation	Recettes en k€			
	2013	2014	2015	2016
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel		155	172	198
Recettes liées aux prestations complémentaires		145	163	188
Total recettes		10	9	10
	Dépenses en k€			
Charges d'exploitation de la concession		140	104	98
Charges liées investissements sur les biens concédés		221	222	196
Charges liées investissements autres biens		11	12	14
Total dépenses		372	338	308
Total		-217	-166	-110
Dont impact climatique		-0	9	3
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire		-224	-185	-130
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise		8	10	17

CONCESSION 2006 : compte d'exploitation	Recettes en k€			
	2013	2014	2015	2016
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel				28
Recettes liées aux prestations complémentaires				26
Total recettes				1
	Dépenses en k€			
Charges d'exploitation de la concession				13
Charges liées investissements sur les biens concédés				31
Charges liées investissements autres biens				2
Total dépenses				47
Total				-20
Dont impact climatique				1
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire				-23
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise				2

CONCESSION 2007 : compte d'exploitation	Recettes en k€			
	2013	2014	2015	2016
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel		16	17	18
Recettes liées aux prestations complémentaires		14	16	18
Total recettes		2	1	0
	Dépenses en k€			
Charges d'exploitation de la concession		17	12	13
Charges liées investissements sur les biens concédés		32	32	28
Charges liées investissements autres biens		1	1	1
Total dépenses		50	45	43
Total		-34	-28	-24
Dont impact climatique		0	1	0
Dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire		-35	-31	-27
Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise		1	2	2

Pour ce qui concerne les produits de ce compte de régulation :

Deux types de recettes peuvent être perçus par le distributeur GRDF

- Les recettes d'acheminement du gaz naturel
- Les recettes « hors acheminement », c'est-à-dire issues de la facturation des prestations réalisées par GRDF dans le cadre de son catalogue dédié

La mise en œuvre du compte de régulation (2014) n'a entraîné aucune modification sur les méthodes d'affectation des recettes d'exploitation en dehors de l'introduction d'un effet de correction climatique.

A fin 2016, les recettes perçues par GRDF et inscrites au sein des comptes de régulation augmentent de 50%. Les recettes liées à l'acheminement du gaz augmentent de 47.75 % tandis que les recettes liées aux prestations augmentent 81% : ces augmentations sont liées au principal à l'élargissement du périmètre de la concession historique.

Pour ce qui concerne les charges de ce compte de régulation :

Jusqu'alors, les charges présentées par GRDF regroupaient :

- Les charges d'exploitation
- Les charges calculées

Afin de palier à l'imprécision des charges d'exploitation GRDF a conçu un nouveau modèle basé sur une identification de chaque type de dépenses selon ses différentes mailles, la définition de clefs de répartition et la présentation des charges d'exploitation décomposées en 15 postes de charge. Cependant, à la suite des échanges avec le concessionnaire, il ressort que les valeurs présentées sont complexes à contrôler et que les natures de dépenses sont opaques.

Les charges calculées représentaient jusqu'en 2014 les dotations nettes aux amortissements et aux provisions. Ces charges calculées ont été remplacées une quote-part des recettes tarifaires autorisées (ATRD) intitulée « charges de capital normatives ».

Cette composante des recettes autorisées se décompose en deux parts une part dite « d'amortissement » et une autre part dite « de rémunération financière » qui assure au concessionnaire un revenu calculé sur la valeur amortie réévaluée de ses financements. Le taux appliqué dans ce cadre était de 6% en 2015 et de 5% en 2016.

Dès lors, la composante dite «charges de capital normatives» du revenu autorisé :

- ne constitue pas réellement un coût car elle comprend une quote-part de recettes destinées à venir constituer le résultat du concessionnaire. Cette quote-part ne devrait donc pas être déduite du compte de résultat ;
- ne correspond pas pour sa part destinée à amortir les investissements du concessionnaire aux coûts d'amortissement réellement supportés par le concessionnaire.

Dès lors que, dans le nouveau compte de régulation cette composante du tarif est retranchée des recettes comme si elle représentait une charge réelle de la concession, on va assister à une déconnexion mécanique entre le résultat comptable réel de la société GrDF et la somme des résultats présentés au titre des différentes Concessions exploitées par cette société.

En 2016, les charges d'investissement s'élèvent à 12.2 millions d'euros sur la concession historique.

5.7. Le bilan de la partie comptable

Points forts	Amélioration de la connaissance des valeurs comptables des autres ouvrages de la concession
	Stabilité de la cohérence des inventaires sur les canalisations
	Correction du droit du concédant
Points en attente récurrents	Confirmer la portée des droits du concédant
	Clarifier la portée de la notion de valeur réévaluée dans le cadre de l'indemnité de sortie
Points faibles récurrents	Absence de communication d'un inventaire exhaustif pour l'ensemble des biens (origine de financement des biens, montant d'amortissements, de provisions et des valeurs de remplacement par immobilisation).
	Absence de communication d'un compte d'exploitation permettant une analyse explicite